

L'éolien wallon continue sur sa lancée



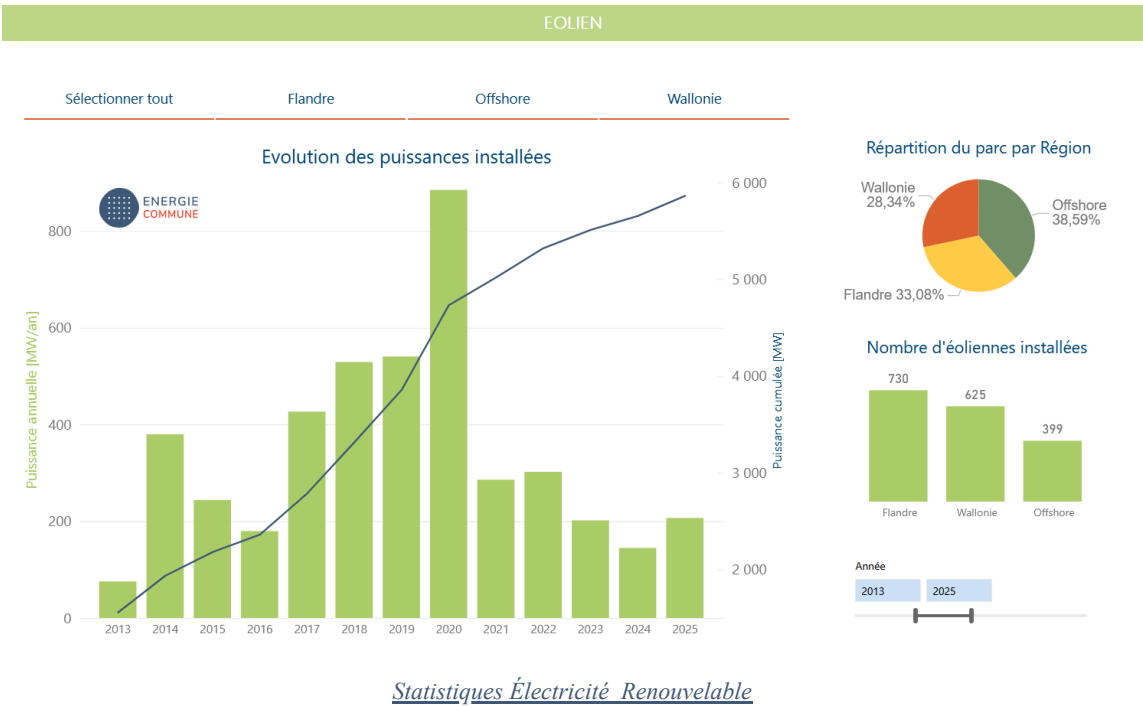
Pour la cinquième année consécutive, plus de 100MW de capacité éolienne ont été installés en Wallonie en 2025. Ceci confirme la dynamique positive actuelle, mais est encore insuffisant pour atteindre les objectifs régionaux.

Puissance installée

EDORA, la fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique, a publié les données annuelles du secteur wallon éolien, collectées en collaboration avec Energie Commune. En 2025, **36 nouvelles éoliennes** ont été installées en Wallonie, correspondant à une capacité additionnelle de **133 MW**. Ceci porte le parc wallon à une capacité de **1.661 MW répartis sur 625 éoliennes**, permettant de produire annuellement une quantité d'énergie renouvelable correspondant à la consommation de la moitié des ménages wallons.

La Wallonie s'est montrée plus dynamique que la Flandre, où seules 12 éoliennes ont été installées, portant le total belge à 48 nouveaux mâts.

La tendance actuelle, maintenant une croissance de plus de 8%, est amenée à se maintenir. En effet, 126 MW sont déjà en construction pour une mise en service attendue en 2026, tandis que presque 198 MW additionnels bénéficient d'un permis libre de tout recours.



Production éolienne

En 2025, la production éolienne belge a atteint environ **12 TWh**, selon les données d'Energie Commune. Cette production est portée par l'éolien offshore (**6,5 TWh**), tandis que l'éolien terrestre contribue pour **3,5 TWh en Flandre** et **2 TWh en Wallonie**. Le niveau de production observé en 2025 est très proche de celui de 2024. La croissance des capacités installées constitue dès lors un levier essentiel pour augmenter durablement la production renouvelable dans les prochaines années.



Cependant, comme souligné par EDORA, ceci est insuffisant pour atteindre l'objectif régional de produire 25% de l'électricité wallonne grâce à l'éolien. Pour cela, il faudrait presque doubler la puissance installée chaque année et dépasser les 200 MW/an.

L'espoir est permis, car approximativement 5.700 MW de projets éoliens sont actuellement au stade d'étude, de demande de permis ou de développement. Tous ne seront pas concrétisés, et certains sont mutuellement exclusifs, mais ceci témoigne d'une activité conséquente.

L'obstacle souvent mentionné à l'aboutissement des projets éoliens est le parcours du combattant que représente l'obtention d'un permis. En effet, une fois la demande de permis déposée avec une étude d'incidence sur l'environnement, les fonctionnaires techniques et délégués de la Région Wallonne rendent une première décision. Cette décision peut être contestée via un recours auprès du gouvernement wallon, qui sera statué par le·a ministre compétent·e. Cette décision ministérielle peut ensuite elle-même être contestée via un recours au Conseil d'Etat.

Une amélioration a néanmoins été constatée par EDORA. Le taux d'octroi des permis par le ministre est en hausse, et le délai maximum des procédures au Conseil d'Etat a été fixé à maximum 15 mois, permettant de diviser les durées des procédures par 3. Ceci est critique, sachant que près de 678 MW sont actuellement en attente de décision du Conseil d'Etat.

Au-delà des demandes de permis, un obstacle majeur au développement éolien est aujourd'hui le raccordement au réseau électrique. Les coûts et les délais importants associés compromettent de nombreux projets, et EDORA souligne l'urgence de mesures de facilitation d'accès.

Le gouvernement wallon a donc l'opportunité de faciliter le développement éolien sur son territoire en permettant au secteur déjà très actif de concrétiser ses projets, et participer de manière active au développement des renouvelables belges et européens.

Contact presse

Benjamin Wilkin - Directeur d'Energie Commune

bwilkin@energiecommune.be

+32 477 40 13 86

À propos d'**Energie Commune** : Depuis 1991, Energie Commune asbl accompagne les citoyens et les collectivités dans leur appropriation de l'énergie vers un système 100% renouvelable, juste et solidaire, en suivant les principes de la Démocratie Énergétique. Reconnue en tant qu'organisme d'éducation permanente, Energie Commune mène une action d'éducation et de conseil sur base de projets et d'activités de terrain autour de quatre axes : Citoyen, Communauté, Territoire.



Energie Commune

www.energiecommune.be

info@energiecommune.be

+32 2 218.78.99

Rue Fernand Bernier 15,
1060 Bruxelles

Ce message a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet email car vous êtes abonné à notre newsletter.



[Voir dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

